



Partie civile jamais convoqué

Par **Thierry35800**, le **13/05/2015** à **11:24**

Bonjour,

J'ai été victime d'une escroquerie et j'ai déposé plainte en me portant partie civile.
Cela fait 2 ans et je n'ai jamais eut aucune nouvelles et aucun courrier de l'administration ???
(Je sais que d'autres victimes ont été convoquées)

Ma protection juridique ne pouvant intervenir que si je suis convoqué en tant que partie civile
et j'ai peur que cela n'arrive jamais !

Tous mes appels se concluent par "nous ne donnons d'information il faut écrire " et mes
maintes courrier n'ont jamais été honorés de la moindre réponse !

Est ce normal ?

Par **alterego**, le **13/05/2015** à **17:59**

Bonjour,

Après de qui et comment avez-vous déposé plainte ?

Cordialement